

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 850.525

Gaine pour pointe à écrire.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 23 août 1938, à 11 heures, à Paris.

Délivré le 11 septembre 1939. — Publié le 19 décembre 1939.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet une pointe à écrire nouvelle se rattachant au genre connu en verre, porcelaine, métal, etc., c'est-à-dire monobloc rigide, l'encre s'écoulant à leur surface extérieure. Ces pointes ont un inconvénient : elles sèchent trop facilement, ce qui nuit à leur réamorçage et tendent à être abandonnées de la clientèle, de ce fait.

10 L'invention consiste en un chemise ou gaine en une matière appropriée entourant les pointes du genre décrit sur presque toute leur longueur et ne laissant apparaître que l'extrémité servant à écrire. Ce dispositif peut s'appliquer sur les stylos à pointe existants. Il présente en outre l'avantage de diminuer la fragilité dans de grandes proportions.

20 Cette gaine sera construite de manière à ne pas gêner les rentrées d'air. On peut prévoir au fond du capuchon du stylo une matière humidifiante empêchant l'extrémité de la pointe de sécher lorsque le stylo est refermé.

RÉSUMÉ.

25 Une gaine fixée sur la pointe d'un stylo à pointe en verre, porcelaine, métal, etc., pour empêcher l'évaporation desséchante. Cette gaine entoure ladite pointe et lui laisse la partie libre nécessaire à la fonction d'écrire. 30

Une gaine telle que décrite comportant ensemble ou séparément les avantages complémentaires suivants :

- 1° Se posant à frottement doux. 35
- 2° Se vissant sur le corps du stylo.
- 3° Comportant une ouverture pour laisser dans tous les cas la chambre protégeant contre l'évaporation à la pression atmosphérique. 40
- 4° Le chapeau du stylo peut être avantageusement muni d'un corps spongieux conservant l'humidité à l'extrême pointe de la pointe à écrire.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Prix du fascicule : 10 francs.